

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

22 FEVRIER 2016
17h30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 22 février 2016, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Absent: Madame Elizabeth Ulin, Conseillère

Aussi présent: Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur Beny Masella, Maire, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20160222-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 22 février 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20160222-002

3. Adjudication d'une émission d'obligations pour un emprunt de 3 128 000 \$ (8 mars 2016)

ATTENDU que, conformément aux règlements 2010-003 et 2015-002 et à la résolution # 20060207-003, la Ville de Montréal-Ouest entend émettre une série d'obligations, à raison d'une par échéance annuelle, durant le terme d'un emprunt échelonné sur cinq ans;

ATTENDU que la Ville a demandé des soumissions, par l'entremise du système électronique d'informations financières «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 128 000\$ à dater du 8 mars 2016;

ATTENDU que la Ville a reçu les soumissions suivantes:

Soumissionnaire	Taux offert	Date	Échéance (\$)
Financière Banque Nationale Inc.	1.30000%	2017	552 000
	1.55000%	2018	359 000
	1.70000%	2019	300 000
	1.90000%	2020	311 000
	2.05000%	2021	1 606 000\$ (1 373 000\$ à refinancer)
	Prix:	98.8790\$	
	Coût réel:	2.25936%	

Soumissionnaire	Taux offert	Date	Échéance (\$)
Valeurs Mobilières	1.25000%	2017	552 000
Banque Laurentienne	1.50000%	2018	359 000
	1.60000%	2019	300 000
	1.80000%	2020	311 000
	2.05000%	2021	1 606 000\$ (1 373 000\$ à refinancer)
	Prix:	98.7100\$	
	Coût réel:	2.28368%	

Soumissionnaire	Taux offert	Date	Échéance (\$)
Mackie Research	1.30000%	2017	552 000
Capital Corporation	1.40000%	2018	359 000
Scotia Capitaux Inc.	1.70000%	2019	300 000
	2.00000%	2020	311 000
	2.30000%	2021	1 606 000\$ (1 373 000\$ à refinancer)
	Prix:	99.3130\$	
	Coût réel:	2.30970%	

Soumissionnaire	Taux offert	Date	Échéance (\$)
Valeurs Mobilières	1.35000%	2017	552 000
Desjardins Inc.	1.50000%	2018	359 000
	1.75000%	2019	300 000
	1.90000%	2020	311 000
	2.10000%	2021	1 606 000\$ (1 373 000\$ à refinancer)
	Prix:	98.8340\$	
	Coût réel:	2.31079%	

ATTENDU que l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

- 1) Que l'émission d'obligations au montant de 3 128 000\$ de la Ville de Montréal-Ouest soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.
- 2) Que demande soit faite au soumissionnaire choisi de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.
- 3) Que la Trésorière soit autorisée à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises » afin que CDS puisse procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales et aux termes de chaque obligation émise.

Adoptée à l'unanimité
20160222-003

4. Concordance et amendement des règlements d'emprunt

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Ouest souhaite émettre une série d'obligations pour un montant total de 3 128 000 \$:

Règlement n°	Montant emprunté (\$)
Res. 20060207-003	203,400
Res. 20060207-003	133,400
Res. 20060207-003	322,300
2010-003 (PRECO)	103,300
2010-003	1,505,600
2015-002 (TECQ fédéral)	493,854
2015-002 (TECQ provincial)	203,680
2015-002	162,466

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que les règlements d'emprunt identifiés au préambule de la présente résolution soient amendés, dans la mesure requise, afin qu'ils soient conformes aux stipulations suivantes, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations qui est spécifié en regard de ces règlements compris dans l'émission de 3 128 000\$:

- 1) Les obligations, à raison d'une par échéance, seront datées du 8 mars 2016.
- 2) Les intérêts seront payables semi-annuellement le 8 mars et le 8 septembre de chaque année.
- 3) Les obligations seront signées par M. Beny Masella, Maire, et Mme Valentina Maria Todoran, Trésorière.
- 4) Ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») et seront déposées auprès de CDS.
- 5) Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: RBC Banque Royale, 26 avenue Westminster Nord, Montréal-Ouest, Qc H4X 1Z2.
- 6) CDS agira comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que prévu au protocole d'entente signé entre CDS et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- 7) En outre, la Ville mandate CDS pour agir à titre d'agent financier authenticateur, tel que permis par la loi, et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
- 8) Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D-7, article 17).

Adoptée à l'unanimité
20160222-004

5. Échéance de l'emprunt

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest, aux fins d'un emprunt au montant total de 3 128 000\$, émette des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans les règlements d'emprunt couverts par cette émission, soit un terme de cinq ans à compter du 8 mars 2016.
- 2) En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, que chaque émission subséquente s'applique seulement au solde ou à une partie du solde dû sur l'emprunt prévu aux règlements 2010-003 et 2015-002.

Adoptée à l'unanimité
20160222-005

6. Période de questions du public

À 18h10, M. le Maire nota le début de la période de questions.

7. Levée de la séance

À 18h11, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20160222-005

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20160222*